

Le 18 août 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le jeudi 18 août 2016 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 7h15.

Étaient présents : Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire
Madame Micheline Racine, conseillère, poste numéro 1
Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller au poste numéro 3
Monsieur Michel Côté, conseiller, poste numéro 6

Étaient absents ;
Monsieur Robert Blanchard, conseiller, poste numéro 4
Monsieur Yvon Blanchard, conseiller, poste numéro 5

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 7h15, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

097-08-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé
appuyé par : Monsieur Michel Côté
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

098-08-2016 MODALITÉ DE FINANCEMENT POUR LE PROJET PIRRL DU RANG STE-GENEVIÈVE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Béthanie et la Municipalité du Canton de Roxton se sont regroupées afin de faire un appel d'offres commun via la résolution 081-07-2016 notamment pour bénéficier de meilleurs prix et faciliter la réalisation des travaux ;

ATTENDU QUE les articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c-27.1) permettent à toute municipalité de pouvoir conclure une entente avec une autre municipalité pour notamment demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville du Canton de Roxton à 11h00 ce 9 août 2016 et que le résultat va comme suit;

Pavage Maska Inc.	149,791.86 taxes incluses
Pavage Drummond Inc.	157,466.89 taxes incluses
Eurovia Inc.	158,068.90 taxes incluses
Sintra Inc.	163,298.99 taxes incluses

ATTENDU QUE le montant du projet après récupération des taxes s'élève à 136 779.93 \$ et que le programme d'aide PIIRL subventionne 75% de ce projet ce qui représente 102 584.95 \$, il reste donc un montant de 34 194.98 \$ à être financé par la municipalité

ATTENDU QUE le montant de la subvention de 102 584.95\$ sera remboursé par le ministère sur une période de 10 ans incluant les intérêts ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Madame Micheline Racine

Appuyé par Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie prenne à même son surplus accumulé non affecté la somme de 102 584.95 \$ et que la balance du projet soit 34 194.98 \$ soit financée avec une marge de crédit spécifique pour ce projet avec la caisse Desjardins.

ADOPTÉE

099-08-2016

OCTROI DU CONTRAT DE FONDATION ET RECHARGEMENT DU 10^E RANG NORD ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a procédé à son appel d'offres par invitation concernant le contrat de fondation et de rechargement du 10^e Rang Nord

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a invité 2 soumissionnaires et qu'ils ont déposé leurs offres lors de l'ouverture le 16 août à 14heures

ATTENDU QUE monsieur Robert Désilets, directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à l'ouverture des soumissions conformément à la loi ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se présentent comme suit ;

Bertrand Ostiguy	41,230.61 \$	taxes incluses
------------------	--------------	----------------

Eurovia	63,312.36 \$	taxes incluses
---------	--------------	----------------

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier après vérification des soumissions recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme soit Bertrand Ostiguy pour un montant de 41,230.61 \$ taxes incluses ;

Il est proposé par : Monsieur Ghislain Privé

Appuyé par : Monsieur Michel Demers

et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie octroie le contrat de fondation et de rechargement du 10^e Rang Nord au plus bas soumissionnaire conforme soit Bertrand Ostiguy au montant de 41 230.61 \$ taxes incluses ;

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie autorise le directeur général, M. Robert Désilets, à procéder au paiement de ces travaux à même les fonds destinés à l'entretien des chemins.

ADOPTÉE

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

100-08-2016 LEVÉE

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine

Appuyé par : Monsieur Michel Côté

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 8h00

ADOPTÉE

Adopté ce 13 septembre 2016

Robert Désilets
Directeur général
& secrétaire-trésorier

Boniface Dalle-Vedove
Maire